



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 2 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Alain MEQUIGNON, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**SOUTIEN FINANCIER 2026 AUX ESPACES TÉMOINS EN AIDES TECHNIQUES
ET EN DOMOTIQUE**

(N°2026-46)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.113-1 et suivants, L.231-1 et suivants et R.233-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 11/12/2023 « Actions innovantes de prévention Conférence des financeurs : Espaces témoins et SAD mixtes » ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de l'assemblée plénière de la conférence des financeurs rendu lors de sa réunion en date du 27/11/2025 ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 09/02/2026 ;

Madame Karine GAUTHIER, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux 8 porteurs mentionnés dans le tableau en annexe, une participation financière (fonds de la Conférence des Financeurs uniquement) d'un montant global de 299 249 € au titre de l'année 2026, selon la répartition précisée dans la même annexe à la présente délibération et conformément aux modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 7 porteurs de projets concernés selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération, les conventions fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexe, dans les termes de la convention type annuelle validée en Commission Permanente du 11 décembre 2023.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-423B01	6568/934232	Conférence des financeurs - Autres actions de prévention	2 870 000,00	299 249,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Espaces Témoins 2026

Territoire	Nom de l'organisme	Nom du projet	Type de projet	Description de l'action	Type de conventionnement demandé	Montant accordé en 2024	Montant accordé en 2025	Montant sollicité 2025 pour 2026	Observations CDF	Avis CP	Montant alloué CP
Automarais	SAMO APF France handicap Lievin	Appartement RENAISSANCE	Appartement	<ul style="list-style-type: none"> Offrir la possibilité à toute personne en situation de handicap et vulnérabilité de pouvoir essayer les dispositifs d'aménagement de domicile dédiés à la compensation du handicap et d'évoquer la possibilité de les transférer dans leur habitat. Permettre aux artisans souhaitant se former dans le cadre du label "handibat" de bénéficier d'un lieu de formation concret dans tous les domaines du bâtiment ainsi que dans la domotique. En effet, ce dernier champ privilégie en ce qui concerne le handicap moteur, nécessite une technicité spécifique afin de proposer un panel de solutions techniques abordables financièrement. 	annuel	42 150 €	48 373 €	66 704 €	<p>Un effort important a été mené ces deux dernières années par les professionnels de l'espace témoin de la région automarais pour permettre à nos partenaires de bénéficier de ces ateliers. Les ateliers de communication pour la compensation du handicap (Ateliers sociaux, portes ouvertes, forum...) ils répondent présents aux sollicitations des partenaires. Pour 2026, le projet est davantage centré sur l'aidant (simulateur de vieillissement, casque de réalité virtuelle) afin qu'il perçoive mieux les effets du vieillissement en vue d'adopter une attitude plus adaptée avec les besoins de l'aidé. Ils souhaitent également compléter leur offre sur le déficit sensoriel en se focalisant sur les aides techniques pour la basse vision. Projet à discuter en commission d'instruction pour savoir si le financement d'un simulateur de vieillissement et d'un casque de réalité virtuelle répond bien aux objectifs d'un espace témoin et aux critères du cahier des charges de l'appel à projets.</p>	Favorable	41 207 €
Boulois	Association pour la gestion et le développement de l'E.H.P.A.D Saint Antoine de DESVRES	Espace témoin aménagé en aides techniques et domotiques et maillette itinérante.	Maison, Autres	<p>Ce projet s'inscrit pleinement dans notre volonté de maintenir la personne dépendante au domicile dans un cadre sécurisé tout en lui garantissant un accompagnement dans un parcours de soins le plus tôt possible. La collaboration avec l'ensemble de nos partenaires du secteur du domicile est une clé de réussite dans ce projet.</p>	annuel	50 000 €	41 135 €	55 582 €	<p>Action qui se structure, s'appuie sur le partenariat existant.</p> <p>Porteur qui s'ouvre à d'autres partenaires et entame la démarche à aller vers le public.</p>	Favorable	38 587 €
Collais	FACE COTE D'OPALE	Bien vieillir chez soi	Appartement	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter le maintien à domicile des seniors dans leur logement. Faire découvrir les équipements simples facilitant la vie des seniors à leur domicile dans un véritable appartement. Expérimenter l'usage d'équipements à destination de personnes âgées. Permettre les nouveaux usages des équipements Permettre aux seniors de devenir aidants dans leur logement. 	annuel	14 753 €	16 672 €	19 187 €	<p>Le porteur remplit les missions attendues, en proposant (les mardis et les jeudis) des visites destinées à l'information et à la sensibilisation des différents publics (personnes âgées, aidants, voire professionnels). A noter que l'espace témoin peut être mis à la disposition des partenaires en dehors des heures d'ouverture habituelles.</p> <p>Cette année, le porteur prévoit de s'équiper de tablettes en vue d'apprendre aux seniors à les utiliser. Le porteur prévoit également d'accorder une attention particulière aux aidants par le biais d'animations collectives sur 4 thématiques (Les gestes du quotidien et les repères essentiels, Gestes et postures de l'aidant, Les aspects administratifs et pratiques, Espaces de partage et ressources).</p>	Favorable	19 187 €
Lens/Hénin	Eura Santé	HÉA (Habitat innovant pour Personnes Agées) Haines	Maison, Appartement	<p>En 2025, le projet est entré dans une nouvelle phase avec l'implémentation d'un showroom HÉA du bien-vieillir à Vivalley Lievin, un lieu emblématique au cœur du bassin minier, pensé comme un espace innovant et moderne dédié à la prévention et à l'accompagnement des professionnels du secteur du maintien à domicile, leurs aidants et les Vivalley consulte une opportunité unique : un site moderne, accessible et attractif, disposant de grandes espaces pour accueillir le public et organiser des ateliers ; un environnement dynamique associant incubateurs, bureaux et équipements d'activité physique ; un arceau territorial fort, ainsi qu'un écosystème dédié structuré autour de la santé et de l'activité physique.</p> <p>Ce showroom s'inscrit pleinement dans cette logique d'innovation croisée entre habitat, santé et activité physique. Il bénéficiera de la création du Centre Médico-Sportif de Vivalley en 2026, dont les équipements permettront de développer des ateliers d'activité physique adaptés pour les personnes âgées, en complément de la sensibilisation aux solutions pour le maintien de l'autonomie.</p> <p>Cette nouvelle implémentation traduit la volonté de porter le projet HÉA vers une nouvelle ambition : faire de Vivalley Lievin une vitrine régionale et nationale du bien-vieillir au croisement de l'innovation, de la prévention et de l'inclusion.</p>	annuel	42 125 €	44 000 €	48 000 €	<p>Le projet s'inscrit sur le territoire de Haines, dans le cadre de l'axe 2025, dédié à l'implication des partenaires de la Région et de la Région Hauts-de-France, en cours d'élaboration afin d'identifier un nouveau lieu, le nouvel espace est intégré au sein du Vivalley Center à Lievin, un espace dédié à la recherche et au développement du sport santé et du bien-être à l'échelle territoriale.</p> <p>Objectifs 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Finalisation des travaux, aménagement complet du lieu Phase préparatoire de communication et d'identification des partenaires clés Création d'un parcours d'activités à destination des usagers et des professionnels du territoire Organisation des COPHS <p>Justification du renouvellement en 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'espace témoin est un projet à vocation durable, qui s'intègre dans le parcours global des personnes comme un lieu ressource autour des questions d'aides techniques et d'aménagement du logement Le programme de visites et d'ateliers pour 2026 est déjà établi. De nombreux événements se tiendront dès le premier semestre 2026 au sein de l'espace témoin Le projet s'inscrit dans une démarche innovante et contribue à différents groupes opérationnels de territoire : COTRECI Espace Témoin HADHaines, Contact boucar de santé, etc. 	Favorable	44 475 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales

RAPPORT N°37

Territoire(s): Calaisis, Lens-Hénin, Audomarois, Artois, Arrageois, Boulonnais

Canton(s): Tous les cantons des territoires

EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 MARS 2026

SOUTIEN FINANCIER 2026 AUX ESPACES TÉMOINS EN AIDES TECHNIQUES ET EN DOMOTIQUE

La Commission Des Financeurs a pour objectif de coordonner, au sein du département, les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Elle repose sur une gouvernance partagée de l'ensemble des membres de droit.

Les financements concernent à la fois ceux dédiés au dispositif par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) mais également les financements propres à chacun des membres de droit de la Commission.

Les orientations de la CDF sont en cohérence avec le projet de mandat et le Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

La CDF renouvelle son soutien financier (enveloppe compensée en totalité par la CNSA) concernant les projets liés à l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles dans le cadre de l'axe 1 et notamment les espaces témoins aménagés en aides techniques et en domotique.

Les objectifs principaux de ces espaces aménagés consistent à informer les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie sur les aides techniques et en domotique existantes, à leur permettre de les tester et à en avoir une utilisation adaptée pour favoriser leur maintien à domicile. Il s'agit aussi d'informer les aidants, qu'ils soient familiaux ou professionnels, sur les aides techniques et la domotique pouvant soulager et faciliter leurs tâches au quotidien.

La CDF a relancé son appel à candidatures (AAC) et suite à la phase d'instruction, réalisée en pluridisciplinarité, il est proposé pour l'année 2026 de poursuivre le soutien des 8 projets suivants (annexe 1) :

- Association des Paralysés de France (APF) : appartement d'essai et d'évaluation « Renaissance 62 » situé à Longuenesse ;
- Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

- (EHPAD) Saint-Antoine situé à Desvres ;
- Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), « Bien Vieillir chez soi », appartement situé à Calais ;
 - Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Eurasanté : « Habitat Innovant Pour Personnes Âgées (HIPA) » situé à Liévin ;
 - Centre Communal d'Action Sociale d'Arras : espace témoin de la Maison des Séniors de l'Arrageois ;
 - Association La Vie Active : « Logement Innovant pour le Maintien de l'Autonomie « LIMA » appartement situé à Marles-les-Mines
 - Soliha Hauts de France : Camion itinérant, « Soliha Truck » ;
 - Filieris : la maison Filieris située à Hénin-Beaumont.

Sur ces 8 projets, 7 feront l'objet d'un soutien financier annuel en 2026. Le 8^{ème} projet, porté par Filieris, est sous conventionnement pluriannuel à titre expérimental pour une durée de 2 ans (2025-2026). Filieris ayant respecté les obligations qui lui incombent, le Département s'est engagé à verser une participation financière, conformément aux dispositions inscrites au sein de la convention, au titre de l'année 2026.

Les bilans d'activité 2024 montrent une progression graduelle de l'activité et de la fréquentation des espaces témoins. Chaque année, les porteurs de projet enrichissent les prestations proposées, leur communication et leur accessibilité, notamment suite aux préconisations formulées par les services départementaux. Dans les années à venir, l'enjeu sera de consolider leur rôle central en tant qu'acteurs clés sur les questions d'adaptation et d'aménagement du logement, de l'information à l'accompagnement des publics cibles.

L'assemblée plénière de la CDF, qui s'est tenue le 27 novembre 2025, a validé l'ensemble des propositions reprises dans le tableau de financement en annexe 1, pour un montant total de 299 249 € pour l'année 2026.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer aux 8 porteurs mentionnés en annexe 1 du présent rapport une participation financière (fonds de la CDF uniquement) au titre de l'année 2026 d'un montant global de 299 249 €, selon la répartition précisée dans l'annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 7 porteurs de projets concernés, les conventions annuelles fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets, dans les termes de la convention type annuelle validée en Commission Permanente du 11 décembre 2023.

Les dépenses (intégralement compensées par la CNSA) seront inscrites au budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-423B01	6568/934232	Conférence des financeurs -Autres actions de prévention	2 870 000,00	2 870 000,00	299 249,00	2 570 751,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/02/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY